

## 8 millions d'euros de l'UE pour appuyer le processus électoral burundais

@rib News, 19/01/2015 DÃ©lÃ©gation de l'Union europÃ©enne au Burundi Bujumbura, le 19 janvier 2015  
 COMMUNIQUE DE PRESSE Signature d'une convention de financement entre l'Union europÃ©enne et le  
 Gouvernement du Burundi pour appuyer le processus Ã©lectoral L'Ambassadeur de l'Union europÃ©enne au Burundi, M.  
 Patrick SPIRLET et le Ministre des Finances et de la Planification du DÃ©veloppement Economique, M. Tabu  
 ABDALLAH ont signÃ© ce 19 janvier 2015 une convention de financement pour appuyer le processus Ã©lectoral  
 burundais.

Ã  Ã  Ã  Ã  Ã  Ã  Ã  L'appui financier de l'Union europÃ©enne â€“ d'un montant de 8 millions d'euros â€“ est la principale contri-  
 financiÃ¨re au fonds commun du Projet d'Appui au Cycle Electoral 2015 au Burundi (PACE 2015) dont le montant total  
 s'Ã©lÃ¨ve actuellement Ã  plus de 15 millions d'euros soit environ 29 milliards de francs burundais. Cette aide financiÃ¨re  
 sera gÃ©rÃ©e par le PNUD et permettra d'apporter une assistance au processus Ã©lectoral mis en Ã©uvre par la Commission  
 Electorale Nationale IndÃ©pendante (CENI). Ã  Ã  Ã  Ã  Ã  Ã  Ã  ConcrÃ©tement, cette contribution de l'Union europÃ©enne visera  
 appuyer lâ€™ensemble des opÃ©rations Ã©lectorales, notamment constitution du fichier Ã©lectoral, formation des agents  
 Ã©lectoraux, organisation technique et matÃ©rielle des diffÃ©rents scrutins. Elle permettra dâ€™appuyer Ã©galement la gestion  
 des contentieux liÃ©s au processus Ã©lectoral ainsi que les mesures d'apaisement en faveur d'un climat Ã©lectoral serein.  
 Ã  Ã  Ã  Ã  Ã  Ã  Ã  L'aide apportÃ©e par l'Union europÃ©enne est destinÃ©e Ã  soutenir un processus Ã©lectoral libre, transpa-  
 rent et inclusif, dans le respect de la Feuille de route et du Code de conduite, et conformÃ©ment aux standards internationaux  
 et dans le respect des valeurs dÃ©mocratiques et des droits de lâ€™homme. Le processus Ã©lectoral est suivi par lâ€™Union  
 europÃ©enne dans le cadre du dialogue politique intensifiÃ© avec le Gouvernement du Burundi conformÃ©ment Ã  l'article 8  
 de l'Accord de Cotonou.Ã